

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 12 avril à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ? Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. QUIVRIN) ;

Secrétaire de séance : M. TOLOS.

**AMENAGEMENT ET POLITIQUE DU LOGEMENT – OPERATION D'AMENAGEMENT DU PLANITRE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS**

DEL20210412\_12

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre :

**Rapporteur : M. Besombes – VU en C° finances du 08/04/2021**

Le lotissement dit du Planitre, réalisé par la société EDIFIDES, prévoit la construction de 202 logements dont 91 logements locatifs sociaux (LLS).

Dans ce cadre, EDIFIDES a proposé à l'office public de l'habitat du Calvados, bailleur social dénommé INOLYA, de construire pour son compte 32 logements locatifs sociaux selon la procédure de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

INOLYA a déposé une demande d'agrément auprès des services de l'Etat avec une proportion de 20 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 12 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui s'adressent à des foyers plus modestes avec des loyers plus bas.

Toutefois, la DDTM, au regard d'un déficit constaté sur la commune, a demandé à INOLYA de porter cette opération à 100% de PLAI.

Le bailleur social a déclaré que, dans ces conditions, il lui faudrait une aide financière pour lui permettre d'équilibrer l'opération, en sus de la subvention accordée par la communauté urbaine Caen la mer au titre de sa compétence Habitat. Cette aide complémentaire a été estimée à 80 000 €.

Un montage spécifique a alors été proposé à la commune, qui lui donnerait l'opportunité de répondre différemment de ses obligations de pénalités au titre de son retard au regard de la loi SRU (20% de résidences principales en LLS).

Ainsi, la DDTM a proposé à la commune de participer au financement de l'opération à hauteur de 80 000 €, ce qui viendrait en déduction des futures pénalités estimées à environ 40 000 € par an, avec l'avantage de réinjecter sur le territoire cette somme au lieu d'une pénalité versée à un fonds national qui ne profiterait pas directement à la commune.



En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>1</sup>

- DECIDE l'octroi d'une subvention de 80 000 € au profit du bailleur social INOLYA, qui serait versée pour moitié au démarrage du chantier (début 2022) et pour solde à la déclaration d'achèvement de travaux (prévue en 2023) ;

*Cette subvention serait formellement rattachée à l'opération spécifique intitulée « Ouistreham – Lotissement « Le Planitre » – Lots 82 et 87 - Acquisition en VEFA de 32 logements PLAI ».*

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 14 AVR. 2021  
Certifiée exécutoire le

<sup>1</sup> Mme Segaud castex, MM. Chauvois, Meslé et Tison s'abstiennent.